



Salaires : un accord imparfait mais substantiellement amélioré, obtenu à l'arraché

A l'issue d'âpres discussions, la direction de l'Agence a consenti à la première augmentation générale des salaires depuis près de 10 ans dans le cadre des Négociations annuelle obligatoires (NAO), une petite hausse dont les syndicats, et notamment la CGT, ont obtenu qu'elle soit pérenne, plus importante et plus large que proposée initialement.

Celle-ci ne sera certes que de 20 euros brut par mois (sur 13 mois) et s'avère déjà trop insuffisante par rapport à l'inflation galopante mais elle apparaît quasiment inespérée au vu des propositions initiales ridicules de la direction. La CGT n'a ensuite pas cédé à son chantage, permettant de remporter une petite victoire sur le gong.

Une revendication centrale d'augmentation générale ...

En 2019, grâce à une longue bataille juridique, la CGT, FO et SUD ont obtenu une régularisation concernant les accords SPQN, avec à la clé une augmentation en 2 paliers de 0,7%. Mais, en dehors de cette mesure obtenue par les syndicats via une procédure judiciaire, cela fait près de 10 ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation générale des salaires à l'Agence.

Cette année, ce sujet est devenu particulièrement d'actualité. D'une part, l'inflation est repartie fortement en 2021, entraînant une baisse de pouvoir d'achat pour tous. D'autre part, la direction a largement communiqué sur les bons résultats de l'Agence cette année. Et ces bons résultats, faut-il le rappeler, sont dus en grande partie à une diminution des charges des personnels de « statut Siège », c'est-à-dire à un ensemble d'efforts fait par les salariés pour, par exemple, absorber la charge de travail laissée par le plan de départs volontaires ou pour faire tourner la boutique dans des conditions parfois acrobatiques pendant les confinements et les travaux.

La CGT, avec les autres syndicats, a donc abordé cette NAO avec une revendication centrale d'augmentation générale et de revalorisation des piges (cf. notamment le communiqué du 3 novembre 2021).

... et un contre-pied tenté par la direction

Dans ce contexte, la direction n'est certes pas venue les mains vides pour cette NAO. Cela aurait d'ailleurs été difficile après avoir affirmé dans les médias et devant le Parlement que « l'AFP va bien », et juste après l'accord conclu avec Google sur les droits voisins.

Mais elle a rejeté la demande d'augmentation générale, pour proposer à la place un cocktail de perspectives pour 2022 et des mesures ponctuelles pour 2021.

Côté perspectives, la mesure phare de la direction est l'annonce de prochaines négociations, durant le 1^{er} semestre 2022, pour la mise en place d'un accord sur la participation, un dispositif rendu possible par le bénéfice fiscal réalisé cette année. Et que l'AFP est obligée par la loi de mettre en place.

L'autre mesure, déjà connue, concerne la négociation qui découle des accords avec Google dont la CGT milite pour que tous les salariés de l'agence puissent en bénéficier.

Côté mesures ponctuelles, la direction proposait principalement une enveloppe de primes et promotions plus conséquente que l'an passé (+15%) et une prime exceptionnelle de 100€ versée en janvier 2022 pour les salariés avec un salaire inférieur à 3 SMIC, soit environ 57k€ en brut annuel. Cette dernière mesure pouvant toucher entre 370 et 400 salariés.

Une négociation difficile ...

Ces mesures laissent de côté une bonne partie des salariés, qui échappaient aux différentes mesures proposées. Et l'essentiel de ces mesures étaient du « one shot », sous forme de primes exceptionnelles, alors que nous revendiquons des mesures salariales pérennes dans le temps. Les offres initiales de la direction étaient donc très éloignées de nos revendications, trop éloignées pour envisager en l'état une signature de la CGT.

S'en est suivie une phase de négociation assez âpre pour améliorer, par étapes successives, le contenu de cette NAO 2021, sur plusieurs points.

La direction a d'abord saisi l'opportunité d'une ouverture gouvernementale sur les chèques cadeaux pour ajouter un abondement exceptionnel aux œuvres sociales du CSE qui se traduira par **un chèque cadeau de 250€ pour tous les salariés et les pigistes réguliers**.

Si la CGT aurait préféré que l'enveloppe prévue pour ces chèques cadeaux défiscalisés soit allouée plutôt à celle consacrée à l'augmentation générale et pérenne des salaires, il s'agit d'une mesure bienvenue pour remplir son caddie, accéder à des enseignes culturelles ou faire des cadeaux à ses enfants pour Noël.

Ensuite, la « *prime exceptionnelle de 100 euros* » a été, dans un premier temps, « *remplacée par une augmentation générale de 20 euros par mois, incluse dans l'assiette du 13^{ème} mois et qui prendra la forme d'une prime de rendement. Cette prime ne serait pas ratissée en cas de promotion au cours des deux prochaines années* », c'est-à-dire que même si un salarié changeait de catégorie dans les mois à venir et verrait son salaire augmenter mécaniquement, cette nouvelle prime ne serait pas supprimée avant 2 ans. Cependant elle ne concernait toujours qu'une minorité de salariés.

Face aux réticences syndicales, la direction a revu cette proposition en optant pour la « **revalorisation de la prime fixe collective à hauteur de 20 euros brut par mois (ce qui porte son montant à 47,50 euros brut)**, en lieu et place de la proposition d'augmentation individuelle pour les salariés dont la rémunération annuelle est inférieure à 3 smic annuels. »

Cette nouvelle mesure n'est plus ratissable et élargit le périmètre des bénéficiaires puisque l'on passe d'un peu moins de 400 salariés à un peu plus de 950.

La direction a toutefois indiqué que, sans signature de l'accord NAO, cette mesure sur la PFC ne serait pas mise en œuvre. Un chantage effectué sur le dos des salariés pas très honnête.

La revalorisation des piges, qui initialement était réservée par la direction aux piges texte, est étendue aux autres piges, avec des barèmes différenciés mais réévalués : « à hauteur de 1% pour la photo et la vidéo et de 2,5% pour le texte ».

... pour un accord obtenu de justesse

Bien que les mesures obtenues en fin de négociation ne soient pas à la hauteur de nos revendications initiales, elles se traduisent tout de même par **des améliorations substantielles à la fois sur le nombre de bénéficiaires, les montants en jeu et leur pérennité** au-delà de la seule année 2021. Cela a fini par faire pencher, de peu, la balance vers une **signature de la CGT pour cette NAO 2021**.

Quant aux perspectives ouvertes sur 2022, nous aborderons les sujets de la participation et des droits voisins avec beaucoup d'attention. Pour les droits voisins en particulier, et afin qu'ils ne soient pas, pour certains salariés de l'Agence, juste les droits de nos voisins, la CGT toutes catégories a rappelé sa revendication d'une extension aux autres catégories du dispositif de droits voisins stricto sensu qui sera négocié pour les journalistes. Le principe d'équité, qui avait été mis en avant lors de la négociation de l'accord de mars 2017, ne saurait être à géométrie variable, il devra aussi prévaloir dans les mois à venir.

*Paris, le 14 décembre 2021,
CGT toutes catégories de l'AFP*